



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 07 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	14/10/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 06 du 07 octobre 2025 est approuvé sous réserve d'appliquer la sanction financière de 50 € au club de Cholet So 3 (en U13 G) non notifiée dans le tableau récapitulatif des sanctions financières.

3. Contrôle des feuilles de match

➡ Période du 06 au 12 octobre 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

- Mail du club de St Georges sur Loire Us : le président a répondu.
- Mail du club d'Angers Ndc : le président a répondu.
- Mail du club d'Angers Croix Blanche : le président a répondu.
- Mail du club de Brissac Es Aubance : le président a répondu.

Prochaine réunion : mardi 21 octobre 2025 10h

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2025/2026

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
12-oct-25	Angers Croix Blanche 2	St Barthélémy Foot 2	54206978	Seniors M Cpe Res	E	Angers Croix Blanche 2	50 €
12-oct-25	Angers Copains Asc 1	Pouancé Usa 3	54604552	Seniors M Chal H S	A	Angers Copains Asc 1	50 €
12-oct-25	St Martin Aviré Louv 3	Durtal Aiglons 2	54605203	Seniors M Chal H S	H	St Martin Aviré Louv 3	50 €
12-oct-25	Est Anjou Fc 3	Corné Usc 2	54604641	Seniors M Chal H S	K	Est Anjou Fc 3	50 €
12-oct-25	Martigné Es Layon 3	Le Puy Vaudelnay Es 2	54672402	Seniors M Chal H S	N	Martigné Es Layon 3	50 €
12-oct-25	E/Mesnil Marillais 2	Les Ponts de Cé As 2	54604912	Seniors M Chal H S	W	E/Mesnil Marillais 2	50 €
11-oct-25	Christophe séguinière 1	Gj Torfou SevMoine 1	54200590	U17 G D1	F	Christophe séguinière 1	50 €
11-oct-25	Gestevilledieu Fc 2	Landemont Laurentais	54200859	U17 G D2	F	Gestevilledieu Fc 2	50 €
11-oct-25	Chistophesequinière 1	So Cholet 2	54426604	U15 G D1	F	Chistophesequinière	50 €
11-oct-25	Gj Candévalerdre 2	Gj Lion St Martin 2	54470386	U15 G D3	B	Gj Candévalerdre	50 €
11-oct-25	Cholet Fc 2020 1	Tout Maulévrier Sp 1	54110989	U13 G D5	E	Cholet Fc 2020	50 €
11-oct-25	Cholet Fc 2020 2	Beaupréau Chapelle 3	54110549	U13 G D2	J		
11-oct-25	Longué Ac 1	Saumur Bayard As 2	54112020	U13 G D1	E	Longué Ac 1	50 €
11-oct-25	Chemillé Melay O 2	Coron Ostvc 1	54112197	U13 G D1	G	Chemillé Melay O 2	50 €
11-oct-25	Becon Villem St August 1	Le Lion d'Angers Cs 2	54612109	U13 G D2	B	Becon Villem St August 1	50 €
11-oct-25	Angers Lac de Maine 2	Angers Croix Blanche 3	54110228	U13 G D2	E	Angers Lac de Maine 2	50 €
11-oct-25	Brissac Aubance Es 3	Doué la Fontaine Rc 2	54110414	U13 G D2	H	Brissac Aubance Es 3	50 €
11-oct-25	Pellouailles Corzé 2	Angers Vaillante Fc 10	5411175	U13 G D3	D	Pellouailles Corzé 2	50 €
11-oct-25	Puy Maz Tess Us 4	Chemillé Melay O 4	54111749	U13 G D3	K	Puy Maz Tess Us 4	50 €
11-oct-25	Gf Orée Football 1	Gf Sevreinoine 1	54105065	U15 F D1	B	Gf Orée Football	50 €
11-oct-25	Gf Orée Football 2	Gf Sevreinoine 2	54108263	U15 F D2	E		
11-oct-25	Champtocé Ingrand 1	Gf Segré Le Lion Cand 2	54107812	U15 F D2	A	Champtocé Ingrand 1	50 €
11-oct-25	E/Mazé Beaufort 2	St Sylvain Anjou As 1	54107895	U15 F D2	B	E/Mazé Beaufort 2	50 €
11-oct-25	Cholet Fc 2020 1	Gf Beaupréau en Mauges 2	54108262	U15 F D2	E	Cholet Fc 2020 1	50 €
11-oct-25	E/Montrevault-Evre 2	Gf Gesté Tillières 1	54107065	U13 F D2	E	E/Montrevault-Evre 2	50 €